

Exploitation sexuelle des enfants au Maroc **Péril en la demeure**

Victime de touristes en quête de frissons exotiques, de dépravés, ou de proches incestueux, l'enfant ayant subi un abus sexuel en porte les stigmates sa vie durant. Et en l'état actuel des textes de loi, justice lui est très rarement rendue.

[Abdelali Darif Alaoui](#)



• **Un geste de honte ou de dégoût?**

Marrakech. Février 2003. La nuit commence à tomber. Une voiture se gare près de la Koutoubia, des étrangers en descendent et font signe à trois enfants de venir les rejoindre. La voiture prend la direction du quartier Daoudiyat. Dans un appartement cossu, les touristes s'adonneront à toutes formes de sévices sexuels sur ces mineurs. Une forme de tourisme sexuel qui commence à gagner du terrain, en l'absence de mécanismes institutionnels à même de garantir la sécurité de nos enfants. L'association Annakhill pour la protection de la femme et de l'enfant vient de se constituer partie civile.

Ces enfants viendront allonger la sinistre liste des victimes de violences sexuelles. La plus médiatisée demeure sans nul doute la petite Loubna Majdoubi, enlevée devant chez elle, le 14 janvier 2002 à Oujda, par Ali Madani, qui la séquestre dans une chambre d'hôtel, la viole à plusieurs reprises avant de l'étrangler et de cacher sa dépouille dans une chambre adjacente.

Stigmates

Ces faits divers indiquent que les enfants marocains sont des marchandises sur le marché du sexe. Plaisir éphémère pour l'adulte, stigmates à vie pour des centaines de garçons et de fillettes dont l'âge ne dépasse pas deux ans pour certains. Le problème, tabou jusqu'ici, est maintenant débattu, étalé sur la scène publique. Mais est-ce pour autant que les abus sexuels régressent? Ce phénomène gagne du terrain, d'après les derniers chiffres révélés par des ONG lors de la journée d'étude organisée le 31 janvier 2003 à Rabat, sous le thème de la Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, par le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action sociale, en collaboration avec la représentation de l'UNICEF, des ministères de la Santé et de la Justice. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du suivi des recommandations de la 2ème Conférence mondiale sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants de Yokohama (Japon) et du Forum arabo-africain sur l'exploitation sexuelle des enfants, tenus en 2001.



• **Loubna Majdoubi.**

Cette année-là, 1.117 prévenus ont été poursuivis dans des affaires d'abus devant les tribunaux, dont 144 pour des affaires de viol, 769 pour des procès d'atteinte à la pudeur et 127 pour enlèvement d'enfants. Comparativement avec les données fournies par l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE), ces données sont de loin inférieures à ce qui est enregistré au niveau du centre d'écoute et d'aide aux enfants victimes de violence, créé le 26 novembre 2000.

Chiffres

Le nombre d'appels reçus par ce centre chaque jour s'élève à 2000, dont 18% relatent des abus sexuels. Pourtant, seulement 500 dossiers prendront le chemin des juridictions compétentes. La loi du silence, la honte d'être démasqué et la peur du scandale étant de sérieux atouts du côté des pédophiles et des dépravés. Amina Malqi Tazi, membre de l'ONDE, a indiqué que les chiffres ne reflètent pas la réalité, mais démontrent l'ampleur du phénomène.

Et pour cause, les statistiques présentées par l'ONDE à la journée d'étude sont édifiantes. L'agresseur est partout. 43% des personnes qui commettent ces forfaits sont étrangers, certes, mais force est de constater que dans 57% des cas ce sont des gens qui se meuvent dans la sphère immédiate où évolue l'enfant.

Dans l'entourage familial, ces criminels sont des pères (6%) et des voisins (21%).

Dans le milieu scolaire, les instituteurs sont également concernés et constituent près de 9% des individus qui commettent ces forfaits. Les directeurs d'établissement le sont à moindre échelle, avec seulement 4% des cas recensés.

Le reste des agresseurs est constitué des gardiens (6%), des cadres pédagogiques et des autres élèves avec 6%. Par tranches d'âge, les enfants âgés entre 11 et 15 ans sont les victimes idéales de l'exploitation sexuelle avec 46%, suivis de ceux ayant entre 6 et 10 ans (22%). Les enfants âgés de 5 ans ou moins représentent également une part importante, avec 20%.

Ce dernier chiffre cache en vérité une indéfinissable peur de révéler des agressions contre des enfants en bas âge. L'inceste demeurant la forme la plus dépravée des abus sexuels.

Derrière le terme exploitation sexuelle se cachent en réalité plusieurs faits de société qui ne doivent pas prêter à l'amalgame.

Ce terme renvoie à la fois à l'outrage à la pudeur, à l'atteinte à la pudeur, à l'honneur, aux mœurs, à l'honneur, au viol simple, au viol avec défloration et avec violence.

Concepts

En plus, il y a lieu de signaler l'inceste, l'incitation à la débauche, la prostitution, l'homosexualité, les violences, abus et harcèlement sexuels, les actes contre nature et la pédophilie. Le mariage précoce vient boucler cette liste, puisqu'il est désormais considéré comme une violence.

Au Maroc, et selon une étude menée par la division de la population des Nations-unies de 1995 à 2000, 13% des filles âgées entre 15 et 19 ans sont victimes du mariage précoce. Pour peu que cette institution ait élargi la population cible aux filles âgées entre 10 et 15 ans, les résultats auraient été tout autres.

Ces chiffres ont la langue bien fourchue, et bien des personnes auraient souhaité que ce phénomène demeure voilé de silence complice, compromettant et surtout assourdissant. Aujourd'hui, la politique de l'autruche est bien loin derrière nous, et l'annonce par Yasmina Baddou, Secrétaire d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action sociale, d'un plan d'action national pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants promet.

Ce plan traite des aspects académiques et conceptuels, du cadre juridique, judiciaire et organisationnel. Il vise également à compiler les données relatives à ce fait de société et à créer des institutions dans ce dessein et à diffuser ces informations dans les services de la justice, de la santé, de l'éducation et des affaires sociales.

Pour mieux traiter le problème à l'aval, ce plan prévoit aussi la formation des cadres spécialisés dans la réinsertion des enfants exploités sexuellement et le renforcement des pouvoirs des juges pour mineurs qui se verront prodiguer une instruction adéquate. Yasmina Baddou a déclaré à la même occasion que son département était en train de préparer un Code des Droits de l'enfant, marquant ainsi la fin du silence qui entourait ce phénomène et l'entrée dans une nouvelle phase de programmation et de planification.

Sur ce point, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'enfant, qui a effectué une visite au Maroc du 28 février au 3 mars 2000, avait déjà mis le doigt sur nombre de dysfonctionnements et d'anomalies.

Parmi les préoccupations exprimées, on trouve le cas des bonnes, qui sont exposées à l'exploitation sexuelle ou au travail forcé, l'absence d'un tribunal de la jeunesse et d'un système fonctionnel de justice pour les jeunes. On se rappelle le triste sort de ce jeune détenu à la prison de Khénifra violé par deux adultes condamnés à de lourdes peines. En outre, le rapporteur a indiqué que certaines lois sont discriminatoires envers les femmes et les filles.

Silences

Ainsi, les accusations de viol doivent être soutenues par la déposition de témoins oculaires; les accusés ne sont pas tenus de subir un test de paternité; une femme enceinte non mariée, qui ne peut prouver qu'elle a été violée, peut être accusée d'avoir eu des relations sexuelles illicites. Il n'y a pas photo. Ce qui se passe pour la mère joue aussi dans le cas de l'enfant violé. Sa parole ne vaut pas un clou face à celle de l'adulte accusé.

En définitive, seule une refonte globale de l'arsenal juridique et du cadre institutionnel peut permettre au Maroc de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. Un chantier que le gouvernement doit initier de manière pragmatique, ouverte et concertée. Et sans plus attendre.

Les séquelles de l'abus sexuel accompagnent l'enfant toute sa vie

Marqués au fer de la honte

L'exploitation sexuelle laisse des traces indélébiles sur l'enfant. Confondues avec des cicatrices, elles peuvent parfois causer la mort psychique, comme c'est le cas dans l'inceste. Selon les associations marocaines, les perturbations répertoriées chez les enfants victimes d'exploitation sexuelle oscillent entre débauche, marginalisation, refus de soi-même, instabilité psychologique, violence, énurésie et clochardisation. Sans oublier que ces enfants sont parfois victimes de maladies sexuellement transmissibles.

Toutefois, ces constats sont loin d'être cliniques. Des études menées par des experts occidentaux ont démontré que les conséquences psychologiques sont innombrables et qu'elles s'étalent dans le temps. À court terme, les variantes de la dépression nerveuse viennent en tête des symptômes psychopathologiques. Certaines victimes présentent un pseudo-autisme, en raison d'un comportement de retrait et d'indifférence et un déficit mental qui peut aller crescendo, faute d'une prise en charge appropriée.

Inadaptation

À moyen terme, un quart des enfants maltraités présenteront des troubles psychiques et des retards d'acquisition persistants comme le dénigrement de soi-même, une arriération affective grave et une inadaptation scolaire presque irréversible. Les expériences ont prouvé que près de la moitié arrivent à retrouver un pseudo-équilibre, qui cache en réalité une grave anxiété et une dépendance très prononcée vis-à-vis de l'adulte. Seul un quart des victimes arrivent à retrouver un équilibre psychoaffectif fragile. À long terme, une fois adolescents, ces enfants présentent des conduites antisociales, des difficultés d'insertion scolaire ou professionnelle et des troubles sexuels pouvant conduire à l'extraversion, à la prostitution ou à la toxicomanie.

Les séquelles engendrées par les abus sexuels diffèrent selon l'âge, la maturité psychologique, le milieu familial et de l'aide apportée. L'exploitation sexuelle la plus grave de conséquences demeure, sans conteste, l'inceste qui est assimilé à un "meurtre symbolique" de l'enfant. Celui-ci développe un sentiment de culpabilité qui peut parfois le mener à un processus d'identification à l'agresseur pour en faire à terme un prédateur de plaisirs sexuels interdits.

Malgré ce tableau sombre, il n'empêche que les structures d'accueil appropriées d'aide et d'assistance peuvent permettre à l'enfant de faire face. Chose qui fait cruellement défaut au Maroc.

ADA

http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_544/html_544/peril.html